



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/1028
14 juillet 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Point 131 de l'ordre du jour

**FINANCEMENT DE LA MISSION DE VERIFICATION DES
NATIONS UNIES EN ANGOLA**

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 6	3
II. PREMIERES MESURES AUTORISANT DES ENGAGEMENTS PREVISIONNELS CONCERNANT L'ELARGISSEMENT DU MANDAT DE LA MISSION DE VERIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA	7	4
III. PREVISIONS DE DEPENSES DE LA MISSION DE VERIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JUIN 1991 AU 31 OCTOBRE 1992	8 - 18	4
A. Plan des opérations	11 - 14	5
B. Hypothèses générales	15 - 18	7
IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	19	7
V. ADMINISTRATION FINANCIERE DE LA MISSION DE VERIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA	20	8
VI. MESURES QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DEVRA PRENDRE A SA QUARANTE-CINQUIEME SESSION	21	8

35 p.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
ANNEXES	
I. Prévisions de dépenses de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola pour les périodes allant du 1er juin au 31 décembre 1991 et du 1er janvier au 31 octobre 1992	9
II. Prévisions de dépenses de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola pour la période allant du 1er juin au 31 décembre 1991 : renseignements complémentaires ..	13
III. Tableau d'effectifs proposé pour la Mission de vérification des Nations Unies en Angola	32
IV. Personnel civil de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola : composition et coût	33
V. Matériel de communication de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola	34

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 626 (1988) du 20 décembre 1988, le Conseil de sécurité a décidé de constituer la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) pour une période de 31 mois commençant le 3 janvier 1989. Ultérieurement, par ses résolutions 43/231 du 16 février 1989, 44/190 du 21 décembre 1989 et 45/246 du 21 décembre 1990, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 19 401 300 dollars (montant net : 18 802 300 dollars) pour les opérations de la Mission.
2. La Mission avait pour mandat de vérifier le repli vers le nord et le retrait graduel et total des forces cubaines du territoire angolais, selon le calendrier convenu entre l'Angola et Cuba. Ce mandat est maintenant rempli et, dans son rapport au Conseil de sécurité (document S/22678 du 6 juin 1991), le Secrétaire général a rendu compte des faits nouveaux relatifs à la Mission survenus au cours de la dernière phase de ses opérations, qui a pris fin le 31 mai 1991. Il était indiqué dans ce rapport que la Mission s'était acquittée pleinement et efficacement du mandat que lui avait confié le Conseil de sécurité.
3. Le 8 mai 1991, le Secrétaire général a été informé que le Gouvernement angolais et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) avaient signé le 1er mai 1991 un ensemble de documents établissant les principes qui devaient régir l'instauration de la paix en Angola (document S/22609). Il était prié de prendre des mesures pour permettre à l'ONU de participer au contrôle de l'application des Accords de paix dont étaient convenues les deux parties. Le Secrétaire général était prié en outre d'informer le Conseil de sécurité de la nécessité de maintenir en place les forces de la Mission jusqu'à la tenue des élections générales, qui auraient lieu entre le mois de septembre et le mois de novembre 1992.
4. Le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité un rapport (document S/22627), dans lequel il recommandait au Conseil d'élargir le mandat de l'UNAVEM de façon à inclure les éléments suivants :
 - a) Vérification des arrangements convenus par les parties angolaises pour la surveillance du cessez-le-feu, tels qu'ils sont exposés dans l'Accord de cessez-le-feu, qui fait partie intégrante des Accords de paix concernant l'Angola;
 - b) Vérification des arrangements convenus par les parties angolaises pour la surveillance de la police angolaise pendant la période du cessez-le-feu, tels qu'ils sont exposés dans la section III du Protocole d'Estoril, qui fait partie intégrante des Accords de paix concernant l'Angola.
5. Le Conseil de sécurité, ayant examiné le rapport du Secrétaire général et l'additif à celui-ci, daté du 29 mai 1991, a décidé par sa résolution 696 (1991) du 30 mai 1991 de confier un nouveau mandat à la Mission (qui devenait dorénavant l'UNAVEM II), comme le Secrétaire général l'avait proposé, dans le cadre des Accords de paix concernant l'Angola. Le Conseil a décidé également de constituer l'UNAVEM II pour une période de 17 mois.

/...

6. En ce qui concerne la méthode de financement, le Secrétaire général a indiqué dans l'additif à son rapport qu'il recommanderait à l'Assemblée générale, au cas où le Conseil déciderait d'élargir et de proroger le mandat de l'UNAVEM, que le coût de la Mission continue d'être considéré comme une dépense de l'Organisation à la charge des Etats Membres, au sens du paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies. Il a aussi fait part de son intention de recommander à l'Assemblée que les quotes-parts des Etats Membres soient versées au compte spécial qui avait été créé pour l'UNAVEM.

II. PREMIERES MESURES AUTORISANT DES ENGAGEMENTS PREVISIONNELS
CONCERNANT L'ELARGISSEMENT DU MANDAT DE LA MISSION DE
VERIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA

7. En vue de donner immédiatement suite à la décision prise par le Conseil de sécurité d'élargir le mandat de l'UNAVEM II, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a donné son aval à une demande du Secrétaire général tendant à ce que l'on engage des dépenses d'un montant maximal de 4,7 millions de dollars pour mettre en place environ 120 observateurs militaires et policiers de contrôle et 19 fonctionnaires internationaux supplémentaires dans la zone de la Mission et que l'on fournisse à celle-ci l'appui logistique dont elle aura le besoin le plus urgent dans la période intérimaire, jusqu'à ce que l'Assemblée générale ouvre des crédits au titre de l'UNAVEM II.

III. PREVISIONS DE DEPENSES DE LA MISSION DE VERIFICATION
DES NATIONS UNIES EN ANGOLA POUR LA PERIODE ALLANT
DU 1er JUIN 1991 AU 31 OCTOBRE 1992

8. Le coût total de l'UNAVEM II pour la période de son mandat de 17 mois allant du 1er juin 1991 au 31 octobre 1992 a été estimé à un montant brut de 122 621 900 dollars (montant net : 121 416 000 dollars). Ce montant comprend l'autorisation d'engagement prévisionnel d'un montant de 4,7 millions de dollars mentionnée au paragraphe 7 ci-dessus. Sur ce coût total, le montant brut de 59 171 400 dollars (montant net : 58 689 500 dollars) doit couvrir la période de sept mois allant du 1er juin au 31 décembre 1991, et le montant brut de 63 450 500 dollars (montant net : 62 726 500 dollars) se rapporte à la période de 10 mois suivant cette dernière.

9. Dans le but de réduire la charge financière immédiate que représenterait pour les Etats Membres une contribution correspondant à l'ensemble de la période de 17 mois, il est prévu de demander à l'Assemblée générale, à la reprise de sa quarante-cinquième session, une ouverture de crédit correspondant à la période initiale de sept mois seulement. Une demande d'ouverture de crédit correspondant à la période de 10 mois commençant le 1er janvier 1992 sera ultérieurement présentée à l'Assemblée à sa quarante-sixième session. Des renseignements et prévisions de dépenses plus précis concernant les 10 derniers mois du mandat seront alors fournis en même temps qu'un rapport sur les résultats financiers de la période précédente.

/...

10. On trouvera à l'annexe I au présent rapport une ventilation des prévisions de dépenses pour la première période de sept mois commençant le 1er juin 1991 et des prévisions provisoires concernant la période subséquente de 10 mois. Pour de plus amples renseignements sur la période initiale de sept mois, on se reportera à l'annexe II. L'annexe III présente le tableau d'effectifs proposé.

A. Plan des opérations

11. Le Gouvernement angolais et l'UNITA ont arrêté dans le détail les dispositions nécessaires à l'application de l'Accord de cessez-le-feu qui fait partie des Accords de paix concernant l'Angola reproduits dans le document S/22609 (voir par. 3). Les modalités de vérification et de surveillance du cessez-le-feu peuvent se résumer comme suit :

a) Une commission politico-militaire mixte sera formée, dont feront partie des représentants du Gouvernement angolais et de l'UNITA, en qualité de membres, et des représentants des Etats-Unis d'Amérique, du Portugal et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en qualité d'observateurs. Un représentant de l'Organisation des Nations Unies pourra être invité à participer aux réunions de la Commission;

b) Une commission mixte de vérification et de surveillance sera formée, avec la même composition que la commission politico-militaire mixte. Il lui incombera d'assurer l'observation effective du cessez-le-feu. Un représentant de l'ONU sera invité à assister à ses réunions;

c) La commission mixte de vérification et de surveillance mettra sur pied des groupes de surveillance placés sous son autorité et composés d'un nombre égal de représentants du Gouvernement et de l'UNITA;

d) Les groupes de surveillance qui ne seront pas armés seront chargés de surveiller sur place l'observation du cessez-le-feu, c'est-à-dire d'exercer notamment les fonctions de prévention, de vérification et d'enquête concernant les violations éventuelles;

e) Les groupes de surveillance seront répartis en six régions et déployés de façon permanente à chacun des 50 emplacements ("zones de rassemblement") où les troupes des deux parties seront regroupées dans le cadre du cessez-le-feu, 27 de ces zones étant destinées aux troupes gouvernementales et les 23 autres à celles de l'UNITA. En outre, des groupes de surveillance seront mis en place dans les 32 aéroports et les 22 ports - dont 22 coïncident avec des zones de rassemblement ou se trouvent à proximité de telles zones. Les groupes de surveillance seront ainsi déployés de façon permanente en 82 endroits;

f) Le personnel de l'ONU, qui aura sa propre structure de commandement, sera déployé de façon permanente dans chacune des 50 zones de rassemblement et en 12 autres "points critiques" et effectuera régulièrement des patrouilles à certains autres endroits. Il sera chargé de vérifier si les groupes de

/...

surveillance s'acquittent de leurs tâches, ce qui impliquera la participation de représentants de l'ONU aux enquêtes effectuées pour toute plainte concernant des violations du cessez-le-feu et au rétablissement de celui-ci. La responsabilité de la sécurité du personnel de l'ONU, qui sera également sans armes, incombera à la partie qui contrôlera la zone où il se trouve.

12. En outre, la neutralité de la police angolaise sera vérifiée et surveillée par des équipes d'inspecteurs composées de membres désignés par le Gouvernement angolais et par l'UNITA et d'un spécialiste des questions de police désigné par l'ONU. Les équipes d'inspecteurs seront chargées d'inspecter les locaux de la police, d'examiner ses activités et d'enquêter sur les violations des droits politiques que celle-ci aura pu commettre. Ces équipes feront rapport à la commission politico-militaire mixte. Il y aura en principe trois équipes d'inspecteurs dans chacune des 18 provinces du pays, mais ce nombre pourra être modifié selon les besoins.

13. Les opérations de vérification ont commencé dès la signature des Accords de paix concernant l'Angola le 31 mai 1991. Le 2 juin 1991, cinq des six postes de commandement régionaux ont été créés et la délimitation des zones de rassemblement a commencé. Le 1er juillet 1991, les troupes des deux parties commenceront à regagner ces zones de rassemblement, ce regroupement devant s'achever le 1er août 1991.

14. Le nouveau schéma d'organisation et de déploiement de l'UNAVEM II, sous le commandement général du chef des observateurs militaires, comportera les éléments suivants :

a) Son quartier général, qui restera à Luanda, et six postes de commandement régionaux qui partageront les locaux des postes de commandement régionaux de la commission mixte de vérification et de surveillance;

b) Un groupe d'observateurs militaires qui pourra compter jusqu'à 350 hommes et qui sera déployé comme suit :

- i) Au quartier général de la Mission et aux postes de commandement régionaux, y compris les équipes mobiles d'intervention rapide chargées de désamorcer les incidents et d'effectuer les enquêtes là où n'existe aucune présence permanente de l'UNAVEM;
- ii) Par équipes de cinq dans chacune des 50 zones de rassemblement où les troupes des deux parties seront regroupées dans le cadre du cessez-le-feu, 27 de ces zones étant destinées aux troupes gouvernementales et les 23 autres à celles de l'UNITA;
- iii) En équipes de deux au moins, à 12 points critiques - ports, aérodromes et points de passage de la frontière - choisis d'un commun accord avec les deux parties;

- iv) En patrouilles mobiles, qui inspecteront à intervalles réguliers tous les points de passage de la frontière autres que ceux qui auront été désignés comme points critiques et où existera une présence permanente de l'UNAVEM;
- c) Un groupe d'observateurs de police pouvant compter jusqu'à 90 hommes, qui sera déployé par équipes de quatre dans chaque province;
- d) Un élément aérien composé de trois avions et 12 hélicoptères utilitaires;
- e) Un élément sanitaire de 14 officiers et soldats;
- f) Un personnel civil d'appui emprunté au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dont l'effectif sera d'environ 80 personnes, auxquelles s'ajoutera un nombre équivalent de fonctionnaires recrutés localement.

B. Hypothèses générales

15. La responsabilité de l'exécution du mandat de l'UNAVEM II en ce qui concerne le cessez-le-feu incombera principalement aux équipes d'observateurs militaires déployées dans les 50 zones de rassemblement et ailleurs sur le terrain. Ces équipes de vérification travailleront en liaison étroite avec les groupes de surveillance composés de représentants des deux parties, tout en restant distinctes de ceux-ci. Elles observeront de près la manière dont lesdits groupes s'acquittent de leurs fonctions afin de vérifier que les mécanismes mixtes de surveillance fonctionnent correctement.

16. En ce qui concerne la surveillance de la police angolaise, les observateurs de police de l'UNAVEM ne feront pas partie des équipes d'inspecteurs. Ils relèveront du commandement des forces des Nations Unies et travailleront en liaison étroite avec les équipes angolaises, tout en gardant leur identité propre; ils travailleront normalement en groupes de deux. Les patrouilles des équipes d'inspecteurs angolaises ne seront pas toutes accompagnées d'observateurs de l'UNAVEM.

17. Les deux parties mettront en place des mécanismes de liaison appropriés avec l'UNAVEM à leurs quartiers généraux respectifs.

18. L'accord concernant le statut de l'UNAVEM, conclu entre le Gouvernement angolais et l'Organisation des Nations Unies lors de la création de la Mission, demeurera en vigueur pendant toute la durée de l'opération de l'UNAVEM II.

IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

19. A ce jour, aucune contribution volontaire n'a été reçue pour l'UNAVEM II. Le Secrétaire général lance un appel aux Etats Membres pour qu'ils prennent l'initiative de verser des avances et des dons afin de faire face aux dépenses initiales de l'UNAVEM II en attendant que l'Assemblée générale prenne des mesures à cette fin.

/...

V. ADMINISTRATION FINANCIERE DE LA MISSION DE
VERIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA

20. Le Secrétaire général recommande que le compte spécial qui a été créé pour l'UNAVEM conformément à la résolution 43/231 de l'Assemblée générale, en date du 16 février 1989, continue d'être utilisé pour comptabiliser les recettes et les dépenses de l'UNAVEM II. Le Secrétaire général recommande en outre que le point de départ de la comptabilité financière de l'UNAVEM II soit fixé au 1er juin 1991.

VI. MESURES QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DEVRA PRENDRE
A SA QUARANTE-CINQUIEME SESSION

21. L'Assemblée générale devra prendre des mesures pour ouvrir les crédits nécessaires pour financer les opérations de l'UNAVEM II pendant la période initiale de sept mois allant du 1er juin au 31 décembre 1991 et pour opérer les recouvrements correspondants.

ANNEXE I

Prévisions de dépenses de la Mission de vérification
 des Nations Unies en Angola pour les périodes allant
 du 1er juin au 31 décembre 1991 et du 1er janvier au
 31 octobre 1992

Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

<u>janvier-</u>	<u>1er juin-</u>	<u>1er</u>	
	<u>31 décembre 1991</u>	<u>31 octobre 1992</u>	
Total			
1. <u>Observateurs militaires</u>			
i) Indemnités de subsistance (missions)	7 387,3	11 488,0	18 875,3
ii) Frais de voyage	1 044,0	1 348,8	2 392,8
iii) Indemnité d'habillement	37,4	62,4	99,3
	<u>8 468,7</u>	<u>12 899,2</u>	<u>21 367,9</u>
2. <u>Personnel civil</u>			
a) <u>Police civile</u>			
i) Indemnités de subsistance (missions)	1 740,4	2 770,0	4 510,4
ii) Frais de voyage	216,0	345,6	561,6
iii) Indemnités d'habillement	9,0	15,0	24,0
	<u>1 965,4</u>	<u>3 130,6</u>	<u>5 096,0</u>
b) <u>Personnel recruté sur le plan international et personnel recruté sur place</u>			
i) Traitements du personnel recruté sur le plan international	1 342,7	2 251,0	3 593,7
ii) Traitements du personnel recruté sur le plan local	484,8	771,1	1 255,9
iii) Dépenses communes de personnel	1 799,9	2 862,6	4 662,5
iv) Indemnités de subsistance (missions)	1 670,0	2 391,6	4 061,6
v) Frais de voyage	95,0	122,0	217,0
	<u>5 392,4</u>	<u>6 398,3</u>	<u>13 790,7</u>

/...

	<u>1er juin-</u> <u>31 décembre 1991</u>	<u>1er janvier-</u> <u>31 octobre 1992</u>	<u>Total</u>
3. Locaux			
a) Location	345,8	532,0	877,8
b) Entretien	156,0	120,0	276,0
c) Eclairage, chauffage, énergie et eau	101,2	166,0	267,2
d) Bâtiments préfabriqués	8 094,8	-	8 094,8
	<u>8 697,8</u>	<u>818,0</u>	<u>9 515,8</u>
4. Opérations de transport			
a) Achat de véhicules	4 779,2	-	4 779,2
b) Réparation et entretien	120,0	180,0	300,0
c) Carburants et lubrifiants	300,0	550,0	850,0
d) Matériel de réparation des véhicules	60,0	30,0	90,0
e) Assurance des véhicules	20,0	30,4	50,4
	<u>5 279,2</u>	<u>790,4</u>	<u>6 069,6</u>
5. Opérations aériennes			
a) Hélicoptères			
i) Frais de location	14 475,3	24 110,1	38 585,4
ii) Déploiement	1 290,0	1 290,0	2 580,0
iii) Carburant	566,3	943,8	1 510,1
	<u>16 331,6</u>	<u>26 343,9</u>	<u>42 675,5</u>
b) Avions			
i) Frais de location	4 355,0	6 700,0	11 055,0
ii) Carburant	1 170,3	1 800,6	2 970,9
	<u>5 525,3</u>	<u>8 500,6</u>	<u>14 025,9</u>
6. Achat de matériel et de services de communications			
a) Matériel de communications	3 197,3	-	3 197,3
b) Groupes électrogènes	943,4	-	943,4
c) Pièces de rechange pour les groupes électrogènes	30,0	66,0	96,0
d) Matériel d'entretien et de réparation	121,2	-	121,2

/...

	<u>1er juin-</u> <u>31 décembre 1991</u>	<u>1er janvier-</u> <u>31 octobre 1992</u>	<u>Total</u>
e) Fournitures et pièces de rechange pour les systèmes de communications	100,0	192,0	292,0
f) Fournitures électriques	90,0	30,0	120,0
g) Communications commerciales	116,8	172,6	289,4
	<u>4 598,7</u>	<u>460,6</u>	<u>5 059,3</u>
7. <u>Achat de matériel divers</u>			
a) Mobilier et matériel de bureau	347,0	-	347,0
b) Equipement pour les logements	230,0	-	230,0
c) Matériel médical	40,0	-	40,0
d) Réservoirs à carburant et à eau, pompes et compteurs	150,0	-	150,0
e) Matériel de purification de l'eau	115,0	-	115,0
f) Autres matériels d'entretien et pièces de rechange	20,0	38,0	58,0
g) Autres matériels divers	75,0	-	75,0
	<u>977,0</u>	<u>38,0</u>	<u>1 015,0</u>
8. <u>Fournitures et services</u>			
a) Vérification externe des comptes	-	6,0	6,0
b) Dépenses de représentation	2,0	4,0	6,0
c) Services contractuels	28,0	40,0	68,0
d) Services et examens médicaux	20,0	40,0	60,0
e) Fournitures médicales	45,0	53,0	98,0
f) Fournitures de bureau	63,0	60,0	123,0
g) Abonnements	8,0	4,0	12,0
h) Produits d'entretien	42,0	60,0	102,0
i) Demandes d'indemnités et règlements	2,0	6,0	8,0
j) Uniformes et habillement	20,0	15,0	35,0
k) Fournitures et services d'information	15,0	-	15,0
l) Autres fournitures et services	70,0	80,0	150,0
	<u>315,0</u>	<u>368,0</u>	<u>683,0</u>

/...

	<u>1er juin-</u> <u>31 décembre 1991</u>	<u>1er janvier-</u> <u>31 octobre 1992</u>	<u>Total</u>
9. <u>Fret</u>	480,0	65,0	545,0
10. <u>Indemnisation en cas</u> <u>de décès ou d'invalidité</u>	200,0	200,0	400,0
11. <u>Compte d'appui aux</u> <u>opérations de maintien</u> <u>de la paix</u>	458,4	713,9	1 172,3
12. <u>Contributions du personnel</u>	481,9	724,0	1 205,9
Total, lignes 1 à 12	<u>59 171,4</u>	<u>63 450,5</u>	<u>122 621,9</u>
13. <u>Facettes provenant des</u> <u>contributions du personnel</u>	(481,9)	(724,0)	(1 205,9)
Montant net des dépenses	<u>58 689,5</u>	<u>62 726,5</u>	<u>121 416,0</u>

ANNEXE II

Prévisions de dépenses de la Mission de vérification
des Nations Unies en Angola pour la période allant
du 1er juin au 31 décembre 1991 : renseignements
complémentaires

I. Paramètres utilisés

1. Les estimations de dépenses ci-après ont été calculées, chaque fois que possible, sur la base des paramètres indiqués ci-après. Les dépenses à engager au titre de l'autorisation prévisionnelle, à concurrence de 4,7 millions de dollars, sont réparties entre les différentes rubriques prévues et ne font pas l'objet d'une rubrique séparée.

a) Indemnités de subsistance (missions)

2. Les possibilités de logement étant limitées dans la zone de la mission, ainsi qu'on le verra au paragraphe 6 ci-après, l'indemnité de subsistance (missions) a été fixée, le logement étant fourni, aux taux de 142 dollars par jour pour les 30 premiers jours et de 100 dollars par jour par la suite, pour la période commençant le 15 juin 1991.

b) Relève des contingents/frais de voyage jusqu'à la zone de la mission et retour

3. On a tablé en moyenne sur 2 400 dollars par personne par billet simple sur des vols réguliers, y compris 100 kilos d'excédent de bagages non accompagnés et, le cas échéant, sur des indemnités de subsistance en cours de voyage pour tout le personnel de la mission.

c) Personnel civil

4. Les traitements et les dépenses communes de personnel concernant le personnel recruté sur le plan international sont nets des contributions du personnel sur la base des coûts standard à New York pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur et pour les agents des services généraux; pour le personnel administratif technique, on a utilisé les taux applicables aux agents du Service mobile.

d) Déploiement progressif

5. Le calendrier de déploiement du personnel militaire et civil et des membres de la police civile pour compléter le personnel déjà en place (19 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 13 fonctionnaires recrutés sur le plan local et 61 observateurs militaires pour la période commençant le 1er juin 1991) est donné ci-après, avec le nombre de jours-personne dans la zone de la mission jusqu'au 31 décembre 1991.

/...

<u>Date</u>	<u>Fonctionnaires civils</u>						
	<u>Observateurs militaires</u>	<u>Jours- personne</u>	<u>Policiers de contrôle</u>	<u>Jours- personne</u>	<u>Recrutés sur le plan international</u>	<u>Jours- personne</u>	<u>Recrutés sur le plan local</u>
1er juin (déjà en place)	61	12 993	-	-	19	4 047	13
15 juin	-	-	-	-	19	3 800	27
22 juin	105	20 160	20	3 840	-	-	-
30 juin	118	21 712	40	7 360	25	4 600	25
15 juillet	<u>90</u>	<u>15 210</u>	<u>30</u>	<u>5 070</u>	<u>15</u>	<u>2 535</u>	<u>10</u>
Total	<u>374</u>	<u>70 075</u>	<u>90</u>	<u>16 270</u>	<u>78</u>	<u>14 982</u>	<u>75</u>

e) Locaux

6. Le plan des opérations de l'UNAVEM II prévoit l'établissement de six postes de commandement régionaux (Luanda, Lubango Suerimo, Luena, Huambo et Mavinga) et le déploiement d'observateurs militaires dans les 50 zones de rassemblement ainsi qu'à certains ports, aérodromes et points de passage de la frontière et de policiers de contrôle dans toutes les provinces de l'Angola. Le Gouvernement met à disposition à titre gracieux les locaux actuels du quartier général de l'UNAVEM à Luanda, dans un ensemble géré par une société pétrolière nationale qui comporte quelques bureaux.

7. Une première enquête sur les conditions de vie dans les postes de commandement régionaux autres que celui de Luanda a fait apparaître une pénurie de locaux disponibles, aussi bien pour les bureaux que pour les logements. On prévoit donc que l'ONU devra installer des bâtiments préfabriqués pour les bureaux et les logements dans les six postes de commandement régionaux, les 50 zones de rassemblement et les 12 points critiques. En outre, l'ensemble où se trouve le quartier général de l'UNAVEM à Luanda comprend 19 maisons, pouvant loger trois personnes chacune, qui sont actuellement louées par le personnel de la mission. D'après les prévisions de dépenses actuelles, ces locaux seraient loués par la mission et l'indemnité de subsistance serait ramenée au niveau "logement fourni" (voir par. 2).

II. Crédits demandés

Observateurs militaires

8. On a tablé, dans les prévisions de dépenses, sur un effectif total de 374 personnes (350 observateurs, 14 médecins et 10 membres des équipages aériens) qui seront déployées progressivement comme indiqué au paragraphe 5.

a) Indemnités de subsistance (missions) 7 387 300

9. Ce chiffre correspond à l'indemnité de subsistance de 374 militaires à Luanda et dans les six postes de commandement régionaux, aux taux indiqués au paragraphe 2. On a tablé sur 70 075 jours-personne selon le calendrier de déploiement donné au paragraphe 5 ci-dessus.

b) Frais de voyage 1 044 000

10. Ce chiffre correspond à 435 billets simples sur des vols réguliers pour le déploiement progressif de 313 militaires supplémentaires et la relève des 61 observateurs militaires actuellement en place.

/...

c) Indemnités d'habillement

37 400

11. Le montant demandé représente le versement, à chaque observateur, d'une indemnité annuelle d'habillement de 200 dollars.

Personnel civil

a) Policiers de contrôle

i) Indemnités de subsistance (missions)

1 740 400

12. On a tablé sur 90 policiers de contrôle, sur la base des 16 270 jours-personne prévus dans le calendrier de déploiement donné au paragraphe 5 ci-dessus.

ii) Frais de voyage

216 000

13. Ce chiffre correspond à 90 billets simples sur des vols réguliers pour le déploiement des 90 policiers de contrôle.

iii) Indemnités d'habillement

9 000

14. Il est prévu de verser une indemnité annuelle d'habillement de 200 dollars par personne.

b) Personnel recruté sur le plan international et sur le plan local

15. On a tablé sur un effectif total de 153 agents déployés selon le calendrier donné au paragraphe 5 ci-dessus (7 administrateurs, 71 agents des services généraux et du Service mobile et 75 agents recrutés sur le plan local) et conformément à l'annexe IV.

i) Traitements du personnel recruté sur le plan international

1 342 700

16. Ce chiffre a été établi sur la base des coûts standard pour 78 postes (7 administrateurs et 71 agents des services généraux et du Service mobile).

ii) Traitements du personnel recruté sur le plan local

484 800

17. Le calcul des traitements de 75 agents recrutés sur le plan local est basé sur les barèmes des traitements appliqués dans la zone de la mission.

iii) Dépenses communes de personnel 1 799 900

18. Les calculs sont basés sur les coûts standard mentionnés plus haut pour 78 fonctionnaires recrutés sur le plan international (1 561 300 dollars) et 75 agents recrutés sur le plan local (44 800 dollars), les frais de représentation (1 800 dollars) et les frais de voyage à l'entrée en fonctions de 70 agents recrutés sur le plan international (192 000 dollars) : 60 billets aller simple à 2 400 dollars et 10 billets aller-retour à 4 800 dollars pour 10 agents techniques du Service mobile (temporaires).

iv) Indemnités de subsistance (mission) 1 670 000

19. On a tablé sur un total de 14 982 jours-personne pour le personnel recruté sur le plan international affecté à la zone de la mission conformément au calendrier de déploiement donné au paragraphe 5 et 610 jours-personne pour les agents techniques du Service mobile (temporaires) qui devront séjourner dans la zone de la mission pendant deux mois pour mettre en place le réseau de communications, les groupes électrogènes et les autres installations techniques nécessaires.

v) Frais de voyage 95 000

20. Le montant indiqué doit couvrir le coût de 10 voyages aller-retour entre New York et la zone de la mission au prix moyen de 6 000 dollars, y compris huit jours d'indemnité de subsistance (60 000 dollars) et six voyages aller-retour pour deux équipes du Département de l'information, composée chacune de trois personnes au coût moyen de 5 800 dollars, y compris 10 jours d'indemnité de subsistance (35 000 dollars).

Locaux

a) Location 345 800

21. Il est prévu de louer pour l'hébergement des fonctionnaires les 19 maisons mentionnées au paragraphe 7 ci-dessus dans l'enceinte du quartier général de l'UNAVEM à Luanda.

b) Entretien

156 000

22. Le montant prévu servirait à financer l'aménagement du terrain pour l'assemblage des bâtiments préfabriqués, le goudronnage du parking et des zones d'entreposage et l'amélioration des voies ferrées et des routes ainsi que les fournitures et services pour l'entretien général de tous les locaux dans la zone de la mission, soit 30 000 dollars par mois pour les quatre premiers mois et 12 000 dollars par mois par la suite.

c) Eclairage, chauffage, énergie et eau

101 200

23. Le montant indiqué comprend les dépenses d'eau et électricité à Luanda, soit 1 600 dollars par mois pendant sept mois (11 200 dollars), et dans cinq postes de commandement régionaux autres que celui de Luanda, soit 800 dollars par mois pour six mois (24 000 dollars), ainsi que le coût du carburant nécessaire pour permettre aux groupes électrogènes d'alimenter en électricité le matériel et les appareils de communications dans les 50 zones de rassemblement et les 12 points critiques, soit environ 11 000 dollars par mois pendant six mois (66 000 dollars).

d) Bâtiments préfabriqués

8 094 800 dollars

24. Ce chiffre représente le coût de tous les bureaux, locaux de travail et logements du personnel de la mission, à l'exception des bureaux déjà fournis par le Gouvernement angolais à Luanda et des maisons louées dans l'enceinte du quartier général. Le coût est calculé sur la base du prix d'achat de tentes climatisées et de modules entièrement autonomes pour le logement.

i) Au quartier général, à Luanda

(1 211 000)

25. Il est prévu de construire :

Des locaux d'une superficie de 725 mètres carrés pour des bureaux, un centre d'opérations, des salles de conférence, de petits ateliers, des installations de douche, y compris l'agrandissement des installations existantes du quartier général (380 000 dollars);

Des locaux d'une superficie de 200 mètres carrés pour des ateliers et des entrepôts, avec des bureaux (60 000 dollars);

/...

Un hangar pour hélicoptères, avec atelier de réparation de 300 mètres carrés environ, équipé d'une porte spéciale et d'une plate-forme d'atterrissage goudronnée (75 000 dollars);

Des logements pouvant héberger jusqu'à 26 personnes en transit et au moment des relèves (72 000 dollars);

Des logements supplémentaires pour 31 fonctionnaires permanents du quartier général (quatre unités pouvant héberger huit personnes, avec chambres, salles de douche, buanderies et cuisines, plus salles à manger et salles communes) (384 000 dollars).

ii) Dans les cinq postes de commandement régionaux (2 060 000)

26. Il est prévu d'installer les bureaux des cinq postes de commandement régionaux dans des bâtiments préfabriqués pouvant accueillir 26 personnes. Chaque bâtiment comportera des bureaux autonomes, un centre d'opérations, des chambres, des installations de douche, une buanderie et une cuisine ainsi qu'une salle à manger et une salle commune, pour 312 000 dollars par centre (1 560 000 dollars). Il est également prévu de construire dans chaque poste de commandement régional, un hangar pour hélicoptères, avec atelier de réparation de 20 mètres carrés environ, au coût estimatif de 60 000 dollars par hangar (300 000 dollars), ainsi qu'un atelier pour l'entretien des véhicules (une travée) et un entrepôt, au coût de 40 000 dollars (200 000 dollars).

iii) Dans les zones de rassemblement et aux points critiques (3 768 000)

28. On prévoit l'achat de 50 bâtiments préfabriqués pour le logement, un pour chaque zone de rassemblement. Sur ces bâtiments, 40 (60 000 dollars chacun) pourront héberger une équipe de cinq personnes, les 10 autres (108 000 dollars chacun) pourront héberger une équipe de neuf personnes (3 480 000 dollars). Il est également prévu d'installer, aux 12 points critiques, 12 logements préfabriqués pour deux personnes pour 24 000 dollars par logement (288 000 dollars).

iv) Transport et manutention (1 055 800)

28. Les frais de transport et de manutention pour tous les bâtiments préfabriqués sont calculés à 15 % de leur valeur (7 039 000 dollars).

/...

Opérations de transport

a) Achat de véhicules 4 779 200

29. Il est prévu de constituer un parc automobile comprenant 374 unités : 243 véhicules de transport, 7 chariots élévateurs à fourche, 124 remorques (62 pour le transport de l'eau, 62 pour le transport du carburant). L'UNAVEM dispose déjà de 42 de ces unités. Les 332 autres unités nécessaires sont énumérées ci-après au coût intégral. On compte faire venir certains éléments (indiqués par un astérisque) des surplus de l'ancien GANUPT entreposés au dépôt des Nations Unies à Pise. Dans ce cas, il sera chaque fois tenu compte de la dépréciation dans les montants effectifs imputés au budget de l'UNAVEM. Les véhicules à acheter sont les suivants :

<u>Catégorie</u>	<u>Nombre d'unités</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
	(Dollars des Etats-Unis)		
Berline, petite cylindrée (moins de 2 000 cm ³)	24	9 000	216 000
Véhicule (genre Jeep), à 4 roues motrices et chassis long	129	17 500	2 257 500
Véhicule (genre Jeep), à 4 roues motrices et chassis court	28	13 600	380 800
Minibus (9 places)	4	13 000	52 000
Camionnette légère	8	13 000	104 000
Camion de 5 tonnes*	6	60 000	360 000
Camion de dépannage (2,5 tonnes)	1	60 000	60 000
Ambulance à 4 roues motrices*	1	33 500	33 500
Chariot élévateur à fourche léger*	7	28 000	196 000
Remorque (capacité : 2 000 litres d'eau ou de carburant)	124	4 000	496 000
Fret et manutention (15 %)			623 400
Total a)	332		4 779 200

b) Réparation et entretien 120 000

30. Le montant prévu est nécessaire pour constituer un stock suffisant de pièces détachées, notamment pneus, batteries et gros assemblages pour les véhicules de l'UNAVEM (84 500 dollars), et pour couvrir le coût des réparations faites par des services extérieurs, des contrats d'entretien et de l'outillage consommable (35 500 dollars).

c) Carburants et lubrifiants 300 000

31. Le montant prévu a été calculé sur la base de 243 véhicules parcourant en moyenne 70 kilomètres par jour, et d'un prix moyen de l'essence et du gasole de 2,25 dollars le gallon.

d) Matériel de réparation des véhicules 60 000

32. Le montant indiqué servira à équiper un atelier de réparation et d'entretien des véhicules pour chacun des cinq postes de commandement régionaux et à améliorer l'atelier actuel du quartier général de l'UNAVEM.

e) Assurance 20 000

33. Le montant indiqué représente le coût de l'assurance de 243 véhicules, sur la base de 150 dollars par véhicule et par an, assurance complémentaire locale comprise.

Opérations aériennes

a) Hélicoptères

i) Frais de location 14 475 300

34. Le montant indiqué doit permettre de louer auprès de sociétés commerciales, pour une durée de six mois 12 hélicoptères utilitaires de taille moyenne qui seront déployés entre les six postes de commandement régionaux (deux par région), au tarif mensuel fixe de 147 724 dollars par appareil (soit 10 636 100 dollars) et sur la base de 55 heures mensuelles de vol au minimum par hélicoptère, à 700 dollars de l'heure (soit 2 772 000 dollars), ainsi que la rémunération journalière des équipages nécessaires (soit 58 personnes), au taux de 100 dollars par personne et par jour (soit 1 067 200 dollars).

ii) Déploiement 1 290 000

35. Le montant indiqué représente le coût du transport des 12 hélicoptères vers la zone d'opération de l'UNAVEM par trois vols C-5, à 430 000 dollars le vol.

iii) Carburant 566 300

36. On prévoit que les 12 hélicoptères consommeront chacun 110 gallons de carburant à l'heure, soit 435 600 gallons au total, à 1,30 dollar le gallon.

/...

b) Avions

i) Frais de location

4 355 000

37. Le montant indiqué doit permettre de louer trois avions auprès de sociétés commerciales - un appareil de tourisme moyen et deux avions cargo lourds - pendant une durée de six mois et demi. Les frais de location de l'avion de tourisme, tout compris sauf le carburant, sont estimés à 2 000 dollars de l'heure, avec un minimum de 90 heures de vol par mois (soit 1 170 000 dollars). Les frais de location des deux avions cargo ont été calculés sur la base de vols réguliers représentant un total de 175 heures de vol par mois, à 2 800 dollars de l'heure, tout compris sauf le carburant (3 185 000 dollars).

ii) Carburant

1 170 300

38. La consommation de carburant de l'avion de tourisme moyen et des deux gros avions cargo est estimée respectivement à 275 et 650 gallons à l'heure, à 1,30 dollar le gallon. On prévoit que les trois appareils consommeront au total 900 250 gallons de carburant pendant les six mois et demi.

Services de communications

39. Le montant indiqué doit couvrir le coût de toutes les communications à l'intérieur de chacune des six régions, notamment les communications du quartier général de l'UNAVEM à Luanda avec les postes de commandement régionaux, les 50 zones de rassemblement, les 12 points critiques et l'étranger. Les montants indiqués ont été calculés sur la base du coût intégral et compte tenu du matériel de communications dont dispose déjà l'UNAVEM. On compte faire venir une partie du nouveau matériel des surplus de l'ancien GANUPT entreposés au dépôt des Nations Unies à Pise. Dans ce cas, il sera chaque fois tenu compte de la dépréciation dans les montants effectifs imputés au budget de l'UNAVEM.

a) Matériel de communications

3 197 300

Le montant indiqué représente le coût du matériel ci-après, dont un état récapitulatif est présenté à l'annexe V.

i) Matériel nécessaire pour doter de quatre canaux l'actuelle station terrienne transportable de communication par satellite à canal unique (85 000 dollars) et pour augmenter de même le nombre de canaux au Siège à New York (48 000 dollars).

133 000

/...

ii) Matériel de téléimpression pour transmission par radio à HF entre le quartier général de l'UNAVEM à Luanda et les cinq postes de commandement régionaux, y compris émetteurs-récepteurs à HF, antennes, modulateurs-démodulateurs, établissement automatique de liaison, terminaux et fournitures électriques de 800 watts pour service continu (soit 42 000 dollars pour chacune des six régions). Ces installations permettront d'assurer dans les postes de commandement régionaux des services équivalant à ceux de cinq opérateurs radio.

252 000

iii) Matériel de radio à HF/BLU pour communication orale entre les six postes de commandement régionaux, les 62 secteurs d'opérations de l'UNAVEM (50 zones de rassemblement et 12 points critiques) et six stations de surveillance de la navigation aérienne dispersées sur le territoire angolais : 66 émetteurs-récepteurs à HF avec antennes, batteries et chargeurs de batteries (coûtant 9 800 dollars pièce) pour les 62 secteurs d'opérations et les six stations de surveillance de la navigation aérienne, moins les deux unités dont l'UNAVEM dispose déjà sur place.

646 800

iv) Radios mobiles à HF/BLU pour équiper deux véhicules dans chacune des 50 zones de rassemblement (soit 100 unités) et un véhicule à chacun des points critiques (soit 12 unités), à 9 000 dollars l'unité.

1 008 000

v) Matériel de radio pour communication orale entre le quartier général de l'UNAVEM à Luanda et les cinq postes de commandement régionaux où il n'existe pas d'installations téléphoniques, pour compléter les quatre réseaux qui fonctionnent actuellement dans la zone d'opérations de l'UNAVEM. Le matériel ci-après est nécessaire :

Six répéteurs pour communication en transit avec antenne (61 800 dollars);

Six stations de base fixes avec antenne (12 900 dollars);

Dix-huit radios mobiles pour véhicule (39 600 dollars);

Trente six talkies-walkies avec téléavertisseur (39 600 dollars);

153 900

vi) Matériel de radio pour communication orale entre les six postes de commandement régionaux et les 62 secteurs d'opérations de l'UNAVEM et entre les secteurs d'opération qui n'ont pas d'installation téléphonique. Le matériel suivant est nécessaire :

/...

Soixante deux stations de base à ondes métriques, à
2 150 dollars pièce (soit 133 300 dollars);

Cent dix radios portatives avec téléavertisseur, à
1 100 dollars pièce (soit 121 000 dollars). 254 300

vii) Cinq radios à ondes métriques (VHF) pour les
opérations menées dans un rayon pouvant aller jusqu'à
80 kilomètres à partir de la base des équipes d'inspection,
à 2 200 dollars l'unité, qui viendront s'ajouter aux
45 postes déjà disponibles dans la zone d'opérations de
la mission. 11 000

viii) Radios mobiles pour les 36 véhicules destinés
au personnel civil affecté à des tâches de police. Une moitié
des véhicules sera équipée de radios VHF, l'autre moitié de
postes de radios à ondes décimétriques (HF-BLU). Le coût
unitaire des postes VHF est estimé à 2 200 dollars (soit,
en tout, 39 600 dollars) et le coût unitaire des postes HF-BLU
à 9 000 dollars (soit, en tout, 162 000 dollars). 201 600

ix) Systèmes de localisation par satellite destinés
à faciliter la navigation lors des patrouilles aux confins
de la région orientale du pays : 40 unités à 3 600 dollars
l'unité (144 000 dollars) et 6 radiophares circulaires pour
la navigation aérienne dans la même région, pour un coût
estimatif de 17 000 dollars l'unité (102 000 dollars). 246 000

x) Frais de transport et de manutention estimés
à 10 % du coût total des achats de matériel de communications
(2 906 600 dollars). 290 700

b) Groupes électrogènes 943 400

40. Le crédit prévu servira à l'achat de groupes
électrogènes à répartir entre les cinq postes de
commandement régionaux situés hors de Luanda, les
50 zones de rassemblement et les 12 points critiques
comme suit :

Dix groupes électrogènes de 55 KVA, à
16 000 dollars l'unité (deux pour chacun
des cinq postes de commandement régionaux)
(160 000 dollars);

Quatre-vingt-quatorze groupes électrogènes
de 10,7 KVA à 7 000 dollars l'unité (deux
pour chacune des 50 zones de rassemblement;
il en existe déjà six dans la zone de la
mission) (658 000 dollars);

Douze groupes électrogènes de 5 KVA à
3 300 dollars l'unité (un pour chacun des
12 points critiques) (39 600 dollars); et

Frais de transport et de manutention estimés
à 10 % du coût total des achats (85 800 dollars).

c) Pièces détachées pour groupes électrogènes 30 000

41. Le montant prévu doit couvrir les dépenses de
réparation et d'entretien des groupes électrogènes
(coût estimatif 30 000 dollars).

d) Matériel d'entretien et de réparation 121 200

42. Le crédit prévu doit permettre d'acheter le
matériel d'atelier et d'essai ci-après, qui complétera
le matériel déjà disponible dans la zone de la mission :

Quatre charges fictives d'une capacité de 250 watts
chacune, à 1 600 dollars l'unité (6 400 dollars);

Deux compteurs de fréquence pour appareils VHF et
HF-BLU, à 2 000 dollars l'unité (4 000 dollars);

Un compteur de fréquence pour unité satellite à
hyperfréquence (6 000 dollars);

Un mesureur de puissance (hyperfréquence)
(1 900 dollars);

Un détecteur de puissance (hyperfréquence)
(1 700 dollars);

Six multimètres pour les essais à, 1 000 dollars
l'unité (6 000 dollars);

Deux oscilloscopes à 5 000 dollars l'unité
(10 000 dollars);

Deux mesureurs de puissance en ligne à 1 000 dollars
l'unité (2 000 dollars);

Trois terminaux de programmation portatifs à
3 000 dollars l'unité (9 000 dollars);

Six boîtes à outils à 1 500 dollars l'unité
(9 000 dollars);

Un appareil pour essais de transmission
(4 200 dollars);

/...

Deux analyseurs de systèmes de communication,
à 25 000 dollars l'unité (50 000 dollars); et

Frais de transport et de manutention estimés
à 10 % du coût du matériel (11 000 dollars).

e) Fournitures et pièces de rechange pour le système de communication 100 000

43. Est compris dans ce montant le coût des fournitures et pièces de rechange nécessaires à l'ensemble du système de communication acquis par la mission.

f) Fournitures électriques 90 000

44. Le crédit demandé doit permettre d'acheter le matériel électrique nécessaire dans toute la zone d'opérations (câbles à haute résistance pour groupes électrogènes, réseau de communication et éclairage de sécurité dans la zone de la mission).

g) Communications par le réseau commercial 116 800

45. Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses suivantes :

Location d'un demi-segment de transpondeur de satellite à raison de 21 250 dollars par trimestre (49 600 dollars);

Service de valise diplomatique entre New York et Luanda (coût estimatif : 2 200 dollars par mois) (15 400 dollars);

Services de communication par satellites commerciaux (coût estimatif : 1 600 dollars par mois) (11 900 dollars);

Location de lignes téléphoniques et redevances d'utilisation (coût estimatif : 3 500 dollars par mois) (24 500 dollars);

Télégrammes, télex, affranchissement du courrier et location de boîtes postales (coût estimatif : 2 200 dollars par mois) (15 400 dollars).

Achat de matériels divers

a) Mobilier et matériel de bureau 347 000

46. Le crédit demandé doit permettre d'acheter les articles suivants : mobilier et matériel de bureau, projecteurs de diapositives, rétroprojecteurs, machines à plastifier, déchiqueteuses de papier, photocopieuses, un montant limité devant servir à compléter le mobilier de bureau livré avec les unités de logements préfabriqués (200 000 dollars) et à acheter 24 ordinateurs de table et 20 ordinateurs individuels portatifs avec imprimantes (147 000 dollars).

b) Equipement des logements 230 000

47. Le crédit demandé doit permettre de compléter les installations intérieures des unités de logements préfabriqués et d'acheter le mobilier indispensable en attendant l'aménagement des logements préfabriqués dans la zone de la mission.

c) Matériel médical 40 000

48. Le montant prévu servira à acheter les équipements médicaux de base qui permettront d'ouvrir un dispensaire dans chacun des cinq postes de commandement régionaux situés hors de Luanda et à aménager le service médical du quartier général de la mission à Luanda.

b) Citernes, pompes et compteurs pour l'eau et les carburants 150 000

49. Le crédit demandé doit permettre d'acheter des citernes et des réservoirs souples équipés de compteurs et de systèmes de distribution, pour le stockage des produits pétroliers et de l'eau dans la zone de la mission.

e) Matériel de purification de l'eau 115 000

50. Le montant prévu permettra d'acheter des appareils de purification de l'eau pour les six postes de commandement régionaux, les 50 zones de rassemblement et les 12 points critiques.

/...

f) Autres matériels d'entretien et pièces de rechange 20 000

51. Le montant prévu est destiné à couvrir le coût de la réparation et de l'entretien du matériel de bureau et d'autres types de matériel dans toute la région de la mission.

g) Autres matériels divers 75 000

52. Le montant prévu servira à couvrir le coût de l'ensemble des articles non inclus ailleurs dans les prévisions de dépenses : matériel de lutte contre l'incendie, rayonnages industriels, moniteurs de télévision, magnétoscopes, caméras vidéo et divers autres matériels.

Fournitures et services

a) Vérification extérieure des comptes -

b) Dépenses de représentation 2 000

53. Le montant prévu permettra d'organiser un nombre limité de réceptions en l'honneur de notables locaux, dans le contexte des visites d'amitié effectuées dans l'intérêt officiel de la mission.

c) Services contractuels 28 000

54. Le montant prévu correspond au coût de services d'interprétation et de traduction, de l'enlèvement des ordures, et de services contractuels de nettoyage.

d) Services et examens médicaux 20 000

55. Le montant prévu servira à financer les services médicaux et les examens de sortie concernant les observateurs et des membres de la police civile de la mission.

e) Fournitures médicales 45 000

56. Le montant prévu servira à acheter des médicaments, des vaccins, des comprimés antipaludiques, des pansements et des bandages pour les cinq bureaux régionaux hors de Luanda et des trousseaux de premiers secours pour tous les véhicules.

f) Fournitures de bureau 63 000

57. Le montant prévu permettra de couvrir le coût, estimé à 9 000 dollars par mois en moyenne, des articles de papeterie et des fournitures de bureau, des travaux d'impression effectués sur le plan local, du matériel de reproduction et des fournitures pour le traitement des données.

g) Abonnements 8 000

58. Le montant prévu correspond au coût des abonnements à des journaux, périodiques, listes de tarifs aériens, publications juridiques et services de prêt de bibliothèque.

h) Produits d'entretien 42 000

59. Le montant prévu servira à couvrir le coût des produits de nettoyage, insecticides, chlore, produits chimiques pour sanitaires et autres produits d'entretien nécessaires à la mission.

i) Demandes d'indemnité et règlements 2 000

60. Un montant est prévu pour faire face aux divers règlements et demandes d'indemnité liés aux opérations quotidiennes de la Mission, à l'exception des demandes d'indemnité de tiers en cas d'accident automobile, qui sont couvertes par la police d'assurance des véhicules.

j) Uniformes et habillement 20 000

61. Un montant est prévu pour couvrir le coût du fourniment aux couleurs de l'ONU destiné aux observateurs militaires et contrôleurs de la police civile, notamment bérets bleus, insignes, brassards, casquettes de brousse, foulards, uniformes du personnel du Service mobile et des chauffeurs locaux et bleus de travail des mécaniciens.

k) Fournitures et services d'information 15 000

62. Un montant est prévu pour couvrir le coût des fournitures et services relatifs à la production de bandes vidéo et de photographies concernant les activités de la mission, ainsi que des pochettes de presse et autres matériels d'information.

1) Autres fournitures et services 70 000

63. Le montant prévu est destiné à couvrir le coût des fournitures et services non compris ailleurs dans le budget, tels que gaz butane de cuisine (y compris les bouteilles de gaz), recharges d'oxygène et d'acétylène, recharges d'extincteurs, moustiquaires, jerrycans, cartes d'état-major, couverts, ustensiles de cuisine et autres fournitures diverses. Le montant nécessaire est estimé à 10 000 dollars par mois.

Fret 480 000

64. Le montant prévu couvre le coût de l'utilisation d'un avion cargo C-5 et d'un C-130 pour le transport de fournitures et de matériel du Dépôt des Nations Unies à Fise jusqu'à la zone de la mission (soit 360 000 dollars pour les deux vols). Il servira aussi à couvrir des frais de transport maritime et aérien supplémentaires, ainsi que le coût du dédouanement et de la manutention d'articles pour lesquels aucun crédit n'est prévu ailleurs dans le budget (120 000 dollars).

Indemnités en cas de décès ou d'invalidité 200 000

65. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de verser les indemnités payables pour les observateurs militaires et contrôleurs de la police civile en cas de décès, d'invalidité, de blessure ou de maladie imputable au service auprès de l'UNAVEM II.

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix 458 400

66. Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant prévu à la présente rubrique correspond à 8,5 % du coût total des traitements, dépenses communes de personnel et frais de déplacement du personnel civil dans la zone de la mission.

Contributions du personnel 481 900

67. Les dépenses de personnel ont été indiquées en montants nets aux lignes 2 b) i) et 2 b) ii) du budget. Le montant figurant à la présente rubrique représente la différence entre les rémunérations brutes et les rémunérations nettes. Il s'agit de la retenue au titre des contributions du personnel à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

Recettes provenant des contributions du personnel

(481 900)

68. Les traitements et émoluments connexes des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies sont soumis à retenue au titre des contributions du personnel aux taux fixés à l'article 3.3 du Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Toutes les recettes provenant des contributions du personnel qui ne sont pas expressément affectées à d'autres utilisations par une résolution de l'Assemblée générale sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts institué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les Etats Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part au budget de l'UNAVEM. Le montant inscrit à la rubrique 13 ci-dessus (Contributions du personnel) est crédité à la présente rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel.

ANNEXE III

Tableau d'effectifs proposé pour la Mission de vérification
 des Nations Unies en Angola

	<u>Personnel international</u>					Personnel local	Total
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				Agents services généraux/ Service mobile		
	SSG	D-1	P-4	P-3			
Services du Chef du Groupe d'observateurs militaires	1	1	-	-	3	2	7
<u>Quartier général (Luanda)</u>							
Poste de commandement	-	-	-	-	-	1	1
Chef - Personnel militaire	-	-	-	-	-	2	2
Chef - Renseignements	-	-	-	-	-	1	1
Chef - Opérations	-	-	-	-	-	1	1
Chef - Personnel aérien	-	-	-	-	2	1	3
Contrôle des mouvements	-	-	-	-	-	2	2
Soutien logistique aérien	-	-	-	-	-	1	1
Service médical	-	-	-	-	-	2	2
Chef de police	-	-	-	-	-	1	1
<u>Administration civile</u>							
Chef de l'administration	-	1	-	-	1	1	3
Section des finances	-	-	1	1	4	3	9
Section du personnel	-	-	-	1	3	4	8
Services généraux	-	-	-	1	9	21	31
Section des communications	-	-	-	-	17	4	21
Section des transports	-	-	-	-	7	8	15
<u>Postes de commandement régionaux</u>							
Région I	-	-	-	-	5	4	9
Région II	-	-	-	-	5	4	9
Région III	-	-	-	-	5	4	9
Région IV	-	-	-	-	5	4	9
Région V	-	-	-	-	5	4	9
Totaux	1	2	1	3	71	75	153

/...

ANNEXE IV

Personnel civil de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola : composition et coût

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	7 mois	Coûts annuels standard			Montant estimatif des dépenses totales			
		Nombre de Mois/ personnes	Traitements personnel	Contributions du personnel	Traitements personnel	Contributions du personnel	Dépenses communes de	
SSG	1	7,0	106,4	41,0	39,4	62,0	23,9	23,0
D-1	2	13,5	86,6	33,3	28,8	97,4	37,4	32,4
F-4	1	6,5	69,0	26,6	19,8	37,4	14,4	10,7
P-3	3	19,0	56,8	21,9	14,2	89,9	34,7	22,5
Agents Service mobile/ services généraux	71	443,0	28,6	39,3	8,9	1 056,0	1 450,9	328,7
Total partiel	78					1 342,7	1 561,3	417,3
Personnel local	75	471,5	12,3	1,1	1,0	484,8	44,8	64,6
Total	153					1 827,5	1 606,1	481,9

ANNEXE V

Matériel de communication de la Mission de vérification
 des Nations Unies en Angola

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Nombre d'unités</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix x nombre</u>	<u>Montant total</u>
Aménagement de l'actuelle station terrienne transportable de communi- cations par satellite à canal unique pour la doter de quatre canaux				
Luanda	1	85 000	85 000	
New York	1	48 000	48 000	133 000
Matériel de téléimpression pour transmission par radio à HF entre Luanda et cinq postes de commandement régionaux (émetteurs-récepteurs à HF, antennes, modulateurs-démodulateurs, établissement automatique de liaison, terminaux et fournitures électriques de 800 watts pour service continu)				
	6	42 000	252 000	252 000
Matériel de radio à HF/BLU pour communication orale entre les six postes de commandement régionaux, les 62 secteurs d'opération et les six stations de surveillance de la navigation aérienne (émetteurs- récepteurs à HF, antennes, batteries et chargeurs de batteries)				
	66	9 800	646 800	646 800
Radios mobiles à HF/BLU pour véhicules				
	112	9 000	1 008 000	1 008 000
Matériel de radio pour communication orale entre le quartier général de l'UNAVEM à Luanda et les cinq postes de commandement régionaux sans installations téléphoniques :				
Répéteurs pour communication en transit avec antenne	6	10 300	61 800	
Stations de base fixe avec antenne	6	2 150	12 900	
Radios mobiles pour véhicules	18	2 200	39 600	
Walkies-talkies avec téléavertisseur	36	1 100	39 600	153 900

/...

	<u>Nombre d'unités</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix x nombre</u>	<u>Montant total</u>
Matériel de radio pour communication orale entre les six postes de commandement régionaux et les 62 secteurs d'opération :				
Stations de base à ondes métriques	62	2 150	133 300	
Radios portatives avec téléavertisseur	110	1 100	121 000	254 300
Radios à ondes métriques pour opérations dans un rayon de 80 km	5	2 200	11 000	11 000
Radios mobiles pour les véhicules du personnel de la police civile				
Radios à ondes métriques	18	2 200	39 600	
Radios à HF/BLU	18	9 000	162 000	201 600
Système de localisation pour satellite de navigation	40	3 600	144 000	
Matériel de communications pour la navigation				
Radiophares circulaires	6	17 000	102 000	246 000
Total				2 906 600
Fret (10 %)				290 700
Total général				<u>3 197 300</u>
